

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 24.03.2018 | 11h23 | 18.128 | DDTE |
| Annule et remplace | | | | |

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol

Titre : Réguler ou éradiquer les populations de sangliers ?

Contenu :

Nous souhaitons avoir un éclaircissement pour les points suivants :

- Nous estimons que le Conseil d'État cède trop facilement aux pressions des milieux agricoles en autorisant des tirs de sangliers dès le mois de mai jusqu'en août, moment où la période habituelle de la chasse reprend. Quelle est la position du Conseil d'État à ce sujet ?
- Afin d'éviter des dommages aux cultures, ne pourrait-on pas avoir une attitude plus proactive, comme par exemple ne pas planter de maïs en lisière de forêt ou installer des clôtures électriques autour des plantations, plutôt que réactive, en autorisant des tirs supplémentaires ?
- Quels seront les coûts de ces tirs supplémentaires, sachant que les chasseurs n'ont pas l'air de vouloir y participer et qu'ils devront être assumés par le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) ?
- Des bruits courent que des paysans tireraient sans aucune autorisation et en toute impunité des sangliers. Le Conseil d'État est-il au courant ? Quelles mesures compte-t-il prendre ?

Développement :

Il est bien connu que le sanglier cause dans notre canton d'importants dommages aux cultures agricoles. Pour les prévenir, différentes mesures sont prévues et, en cas de dommages causés, les agriculteurs sont dédommagés.

La chasse au sanglier n'a encore jamais été aussi intense que pendant la saison 2017-2018 : la période pendant laquelle cet animal a été chassé a été étendue à 6 mois (!). Elle a commencé le 20 août 2017 pour finir à fin février 2018. Plus de 400 bêtes ont été tirées. À titre de comparaison, les années précédentes environ 150 bêtes ont été tirées avec un maximum tournant autour de 250 bêtes.

Malgré cela, le Conseil d'État a l'intention d'autoriser le tir du sanglier (tirs d'affût en dehors des forêts) dès mai et jusqu'à fin août lorsque la période de chasse reprend...

Même les chasseurs désapprouvent cette manière de faire du Conseil d'État : ils estiment que la pression exercée sur cette bête est trop forte.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Veronika Pantillon

| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|------------------------------------|--|--|
| Laurent Debrot | François Konrad | Céline Vara |
| Laurent Kaufmann | Sera Pantillon | Armin Kapetanovic |
| Christine Ammann Tschopp | Johanna Lott Fischer | Naomi Humbert |
| Philippe Weissbrodt | | |